

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. :02 35 85 80 11 – Courriel : accueil@mairie-sna.fr

A R R E T E

Permissionnaire : Monsieur Alexandre Boivin
326 rue Edouard Cannevel
76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Autorisation sollicitée :

2 places de Stationnement réservées

pour l'entreprise Cordier en charge de la pose d'ouvertures de toit
326 rue Edouard Cannevel – Saint Nicolas d'Aliermont

- Vu la pétition de Monsieur Alexandre Boivin en date du 19 octobre 2022,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
- Vu le Code de la Voirie routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route
- Considérant que rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire,

A R R E T O N S

Article 1 : Les deux places de stationnement au droit du 326 rue Edouard Cannevel sont réservées pour l'entreprise Cordier afin d'effectuer la pose des ouvertures de toit

Article 2 : Le pétitionnaire veillera à informer les piétons de part et d'autres de son chantier, qu'ils devront traverser sur le trottoir d'en face.

Article 3 : Le chantier devra être signalé.

Article 4 : Il ne pourra être apporté aucun obstacle au libre cours des eaux.

Article 5 : Les conditions spéciales à observer sont les suivantes :

- **l'autorisation est accordée le jeudi 20 octobre 2022 entre 8h00 et 18h00.**
- le titulaire de la présente autorisation est responsable, tant vis-à-vis des tiers que de la commune, des accidents qui pourraient résulter de ses installations.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 19 octobre 2022

Le Maire
Blandine Lefebvre

